

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1405 du 30/11/2023

Arrêté du 17 novembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation encadrement supérieur et talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte admission à la retraite d'une administratrice des Finances publiques.

Date d'application : 01/01/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES...3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant admission à la retraite d'une administratrice des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment les articles L. 4 (1^o) et L. 24 I (1^o)

Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier

M^{me} Françoise PETITPE, administratrice des Finances publiques, 5^{ème} échelon, affectée à la Direction départementale des Finances publiques du Var, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

L'intéressée dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administratif, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 17 NOVEMBRE 2023
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756